



LA FONDATION PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

Réponse de la Fondation au rapport du comité de sages

Pierre-Gerlier Forest, président
Roy L. Heenan, président du conseil d'administration

Préparé pour le ministre de l'Industrie
Mars 2009

INTRODUCTION

La Fondation Pierre Elliott Trudeau a été créée en 2001 par les amis et la famille de Pierre Trudeau. En 2002, le gouvernement du Canada lui accordait un fonds de dotation de 125 millions de dollars afin de créer un programme de calibre international pour la recherche avancée en sciences humaines et sociales.

En 2004-2005, au tout début des activités de la Fondation, un consultant externe a procédé à une évaluation préliminaire des programmes de la Fondation. Cette évaluation a permis de dégager des possibilités d'amélioration et de présenter plusieurs recommandations qui ont été mises en œuvre et n'a décelé aucun problème majeur. Par conséquent, le ministre de l'Industrie a accepté de reporter au mois de mars 2009 l'évaluation quinquennale qui était prévue pour mars 2007. Cette démarche est maintenant terminée.

En tant qu'organisation relativement jeune, la Fondation bénéficie grandement des évaluations périodiques effectuées par des professionnels expérimentés, rigoureux et généreux de leurs idées.

Chaque année, la Fondation procède à une vérification indépendante et détaillée de son rendement financier et opérationnel. Cette mesure permet d'assurer que le plan d'affaires annuel est réalisé, que les contrôles fiscaux et les mesures de reddition de comptes appropriés sont bien en place et fonctionnent efficacement, que les objectifs sont clairement définis et en voie de réalisation, et que les plus hautes normes de documentation, de procédures et de transparence sont maintenues.

La présente évaluation quinquennale, conforme aux engagements énoncés dans l'Entente de financement, vise une fonction plus stratégique : examiner la pertinence globale de notre objectif général, évaluer et mesurer dans quelle mesure nous avons réalisé cet objectif, et recommander des ajustements et des améliorations à nos programmes afin de mieux atteindre leurs buts.

Le conseil d'administration a fait appel à un comité de sages formé d'éminents Canadiens qui, dans leurs divers postes de cadres, ont apporté des contributions exceptionnelles à la recherche avancée et aux politiques publiques. Il s'agit de William C. Leggett, président du conseil de la Fondation canadienne pour l'innovation, ancien recteur de l'Université Queen's, ancien vice-recteur de l'Université McGill et chef de file pour l'élaboration de politiques d'enseignement au Canada; Elizabeth Dowdeswell, dont la vaste carrière dans la fonction publique aux niveaux provincial, fédéral et international a porté notamment sur l'implication du public dans l'élaboration de politiques, que ce soit à titre de présidente de la Société de gestion des déchets nucléaires, directrice générale du Programme des Nations Unies sur l'environnement, sous-secrétaire générale des Nations Unies, sous-ministre adjointe à Environnement Canada ou présidente du comité consultatif scientifique du Conseil des académies canadiennes; et Gilles G. Patry, ancien recteur et vice-chancelier de l'Université d'Ottawa et membre des conseils d'administration des Centres d'excellence de l'Ontario, de la Fondation canadienne des bourses de mérite et du Conseil national de recherches du Canada.

Étant donné l'énergie, le professionnalisme et le leadership des membres du comité, il n'est pas surprenant que le processus d'évaluation ait été rigoureux et stimulant et qu'il ait interpellé les membres de la communauté Trudeau à plusieurs niveaux. L'interaction a donné lieu à un défi intéressant et a permis de formuler des recommandations qui visent à assurer un avenir solide et pertinent pour l'organisme.

Nous nous réjouissons aussi du commentaire du comité concluant que la Fondation a « accompli des progrès significatifs et soutenus dans l'atteinte de sa remarquable vision. » Le dévouement et l'engagement de plusieurs personnes et organismes portent le comité à affirmer que la Fondation est un

organisme exceptionnel et un « un outil puissant qui permet de doter le Canada des penseurs de renom les plus perspicaces dans le domaine des sciences humaines et sociales. »

Les attentes exprimées par le comité insufflent respect et inspiration, car elles prévoient que dans peu de temps la Fondation deviendra un puissant leader qui permettra aux boursiers et aux penseurs d'apporter d'importantes contributions pour l'avenir du Canada et du monde.

Au nom de la Fondation, nous sommes heureux de présenter ces réponses au rapport du comité de sages auprès du ministre de l'Industrie.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueux,

Pierre-Gerlier Forest
Président

Roy L. Heenan
Président du conseil d'administration

CADRE DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE

En 2008, le conseil d'administration a affecté une quantité importante d'argent, de ressources humaines et de temps pour appuyer le comité de sages judicieusement choisi. Le personnel de la Fondation a préparé cinq documents d'information (également ci-joints) à l'intention du comité de sages :

1. Gestion et administration de la Fondation
2. Programme des bourses Trudeau
3. Programme des prix Trudeau
4. Programme de mentorat Trudeau
5. Programme d'interaction publique

Le comité a demandé de soumettre un questionnaire en ligne détaillé aux différents membres de la communauté Trudeau, soit les administrateurs, les membres, le personnel, les récipiendaires, les collaborateurs, les partenaires et les amis de la Fondation. Le comité a demandé des renseignements additionnels, qui ont été fournis avant la rédaction du rapport d'évaluation. De plus, le comité a effectué trente-cinq entrevues personnelles avec des parties prenantes, des administrateurs, des membres et des employés de la Fondation. Ces entrevues ont eu lieu pendant une semaine de rencontres à Montréal, au début de 2009. Le processus a pris fin en février 2009.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET RÉPONSES DE LA DIRECTION

GOVERNANCE

Recommandation 1 *Le gouvernement, par le biais du ministre de l'Industrie, devrait procéder aussi rapidement que possible à la nomination de remplaçants pour les deux membres du gouvernement au sein du conseil d'administration dont les mandats sont parvenus à terme. À l'instar de la création du conseil en 2002, le comité recommande d'étudier sérieusement la possibilité de nommer comme membres du conseil d'administration, le greffier du Conseil privé et le président du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.*

Réponse

La Fondation serait honorée si le ministre de l'Industrie acceptait cette recommandation.

En premier lieu, notre étroite collaboration avec le greffier du Conseil privé et son bureau a été un facteur important pour le succès des initiatives de la Fondation, du programme de mentorat à l'organisation des colloques annuels. Il y a des hauts fonctionnaires (à l'échelon de sous-ministre) parmi les mentors Trudeau, tandis que d'autres siègent à nos comités ou sont conférenciers. La disposition du greffier à nommer des candidats pour divers concours a contribué à initier la participation de hauts fonctionnaires. La Fondation bénéficie grandement de l'expérience et des conseils du chef de la fonction publique, spécialement dans le cadre de notre intérêt pour les enjeux politiques stratégiques. Par ailleurs, la Fondation accepterait avec plaisir que le greffier nomme une personne de confiance et d'estime.

En second lieu, cela favoriserait l'échange et la coordination des programmes et des stratégies. Les deux institutions appuient les sciences humaines et sociales. En donnant l'élan à des pratiques novatrices interdisciplinaires, internationales et intergénérationnelles, la Fondation agit comme « laboratoire » pour le transfert de connaissances et la diffusion de la recherche sociale appliquée, dans les sphères publiques. Le milieu de recherche appuyé par le CRSH bénéficierait d'un contact plus formel et constant avec les initiatives de la Fondation en la matière; et la Fondation tirerait avantage d'une meilleure connaissance de la recherche financée par le CRSH.

Mesure à prendre

La Fondation invite le ministre de l'Industrie à nommer le greffier du Conseil privé et le président du CRSH au conseil d'administration de la Fondation.

Recommandation 2

Le comité de sages recommande au conseil d'administration de concevoir et d'adopter un plan de relève. Ce plan devrait assurer qu'un ensemble approprié de compétences (finances, gestion, milieu universitaire, communication et leadership communautaire) soit bien représenté au conseil. Étant donné le caractère national de la Fondation, il est également important de voir à ce que les membres du conseil représentent la diversité culturelle et régionale du pays. En dernier lieu, étant donnée la mission universitaire de la Fondation, il est extrêmement important de s'assurer que la composition du conseil soit visiblement et effectivement libre de toute association politique.

Réponse

La Fondation est d'accord avec la recommandation et confiera au comité de mise en candidature la tâche de préparer un plan de relève détaillé. Il est à noter, cependant, que le conseil compte actuellement sur les plus hautes compétences dans la plupart des qualifications désirées pour une institution comme la Fondation, que ce soit en finances, en gestion ou dans le domaine juridique ou universitaire. Le conseil a récemment accueilli dans ses rangs l'hon. Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême. D'autre part, Mme Emöke Szathmáry, ancienne rectrice de l'Université du Manitoba, a été recommandée par le comité de mise en candidature et sa nomination devrait être confirmée sous peu. Étant donné la nature et la mission de la Fondation, certains membres du conseil peuvent avoir à leur actif des engagements ou une expérience dans le milieu politique. Cependant, toute activité politique partisane actuelle exclut la possibilité de devenir administrateur, et ce, en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes et des Règlements généraux de la corporation.

Mesure à prendre

Le comité de mise en candidature aura comme tâche de préparer un plan de relève exhaustif.

Recommandation 3

Conformément aux pratiques de saine gestion, le conseil devrait procéder à une révision détaillée du plan stratégique de 2002, y compris la mise en place d'un tableau de bord prospectif.

Réponse

En avril 2008, le conseil d'administration de la Fondation a commencé la révision du plan stratégique de 2002. La direction a préparé un document intitulé « Recommandations stratégiques » à l'intention du conseil. Ce

document comprend une évaluation de la progression de la Fondation depuis le premier exercice de planification et des réflexions sur l'avenir de l'organisme. Le conseil tenait à être renseigné par l'évaluation périodique et est présentement prêt à réviser et à adopter un nouveau plan stratégique pour le prochain exercice financier (2009-2010). La suggestion d'adopter la méthode du « tableau de bord prospectif » est également bien reçue.

Mesure à prendre

La Fondation élaborera un nouveau plan stratégique en 2009-2010. La méthode « AGIL », actuellement employée à la Fondation et centrée sur les finances, la gouvernance, les processus et les valeurs, sera adaptée selon la méthode du tableau de bord prospectif.

Recommandation 4

Conformément aux pratiques de saine gestion, le conseil d'administration devrait demander à la direction d'élaborer une stratégie d'identification et de gestion des risques. Cette stratégie devrait être mise à jour et présentée au conseil sur une base annuelle.

Réponse

La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre

La direction présentera au conseil d'administration une stratégie annuelle d'identification et d'analyse des risques. Le conseil élaborera une politique complète afin de compléter la politique actuelle, centrée sur la prévention et le contrôle des risques financiers que court l'organisme ou la gestion du fonds de dotation. Le comité de vérification supervisera la mise en œuvre de la politique.

Recommandation 5

Conformément aux pratiques de saine gestion pour les organismes sans but lucratif, le conseil d'administration devrait adopter et mettre en place un système régulier d'évaluation du rendement aux niveaux de l'organisme, du conseil et des directeurs.

Réponse

La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre

Un comité du conseil d'administration sera nommé pour créer des instruments d'évaluation et des procédures qui seront intégrés aux activités du conseil.

Recommandation 6

Étant donné le modèle actuel de gouvernance et la fréquence des rencontres du conseil d'administration, le comité de sages recommande de formaliser les activités du comité de direction et de déposer les procès-verbaux de ses réunions auprès de tous les membres du conseil d'administration, pour discussion.

Réponse

La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre

Le comité de direction se réunira officiellement au moins six fois par année et produira les procès-verbaux des discussions et des décisions, lesquels seront transmis au conseil d'administration peu de temps après chaque réunion. Des mesures seront prises pour assurer une communication continue entre le comité de direction et l'ensemble du conseil.

Recommandation 7 *Les activités du conseil d'administration semblent s'organiser autour de deux réunions annuelles. Dans le cadre de son examen de la gouvernance, le conseil d'administration devrait étudier la possibilité d'ajouter au moins une réunion, peut-être deux, afin d'assurer que les décisions et leurs mises en œuvre se fasse en temps opportun.*

Réponse La plupart des administrateurs assument de hautes responsabilités aux niveaux national et international et il est peu probable qu'ils puissent donner plus de leurs temps si la participation devient trop exigeante. Les coûts d'exploitation de la Fondation sont restreints. La démarche actuelle est très efficace et réduit la charge administrative et financière associée aux réunions du conseil d'administration (calendrier des réunions, dépenses pour les déplacements, etc.). Un outil de communication conçu en 2007 permet d'informer mensuellement les administrateurs sur toutes les activités en cours et leur fournit les renseignements pertinents à leurs responsabilités de prise de décision et de suivi.

Mesure à prendre La Fondation révisera le mandat du comité de direction et s'assurera d'organiser des réunions spéciales supplémentaires pour le conseil d'administration, si le comité de direction ou la direction de la Fondation le juge nécessaire.

LE PROGRAMME DES BOURSES DOCTORALES TRUDEAU

Recommandation 8 *Afin d'accroître la visibilité de la Fondation, il faudrait inciter les boursiers à mettre en valeur leurs liens avec la Fondation Trudeau pendant et après la durée de la bourse, par exemple, dans leurs publications, leurs contributions aux médias et leur correspondance.*

Réponse La Fondation est d'accord. Cette exigence figure déjà dans l'« entente de financement » (c'est-à-dire le contrat entre la Fondation et le récipiendaire) que chaque boursier doit signer afin de recevoir la bourse.

Mesure à prendre Nous concevrons une nouvelle politique de « reconnaissance » visant à accroître la visibilité de la Fondation grâce à nos récipiendaires, tout en atténuant les risques potentiels pour la Fondation.

Recommandation 9 *En dépit de l'augmentation du nombre de candidatures présentées dans le cadre du programme de bourses doctorales, le comité de sages a constaté que le programme n'est pas bien connu dans le milieu universitaire en général, et plus particulièrement dans les principaux programmes d'études touchant aux politiques publiques. Le comité de sages recommande d'accroître les efforts afin de faire connaître le programme auprès des universités, en particulier dans les écoles et les départements intéressés aux études politiques. Ces efforts devraient comprendre des activités conçues pour faire connaître les caractéristiques propres au programme ainsi que le profil et les qualités recherchés chez les boursiers Trudeau.*

Réponse La Fondation accepte cette recommandation. Cependant, les contraintes en matière de dépenses administratives actuellement dictées par l'Entente de

financement conclue avec le gouvernement du Canada entravent lourdement la capacité d'investir dans de nouveaux outils de promotion ou de nouvelles ressources humaines.

Mesure à prendre La direction organisera une campagne d'information pour approcher les doyens et les chefs de départements des principaux instituts d'enseignement supérieur au Canada et à l'étranger. Entre-temps, les moyens employés pour impliquer le milieu universitaire sont, entre autres, la nomination aux comités d'évaluation des dossiers et aux comités organisateurs d'événements publics.

LE PROGRAMME DES PRIX TRUDEAU

Recommandation 10 *En plus des changements adoptés par le conseil d'administration pour le concours 2009-2010 des prix Trudeau, il faudrait s'assurer que les lauréats Trudeau ne soient pas choisis uniquement en fonction de l'excellence de leurs recherches mais aussi en fonction : a) u potentiel de leurs contributions éventuelles; b) e leur expérience d'interaction avec les étudiants des cycles supérieurs, en particulier ceux du doctorat et du postdoctorat; et c) e leur volonté de participer et de contribuer aux activités de la Fondation, notamment par l'interaction avec les boursiers et les autres membres de la communauté Trudeau. Ces changements devraient être communiqués aux nominateurs et la grille d'évaluation devrait être modifiée en conséquence.*

Réponse La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre Déjà en place. Le programme des prix a récemment subi des ajustements conçus pour améliorer son impact. Les éléments recommandés font maintenant partie du processus d'évaluation pour les nouveaux lauréats Trudeau.

Recommandation 11 *Afin d'accroître la visibilité de la Fondation, il faudrait inciter les lauréats Trudeau à mettre en valeur leurs liens avec la Fondation Trudeau pendant et après la durée de la bourse, par exemple, dans leurs publications, leurs contributions aux médias et leur correspondance.*

Réponse La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre Cette condition fera partie de l'entente tripartite entre la Fondation, les lauréats Trudeau et leurs institutions d'attache, et ce, conformément à la politique de « reconnaissance » à venir.

LE PROGRAMME DE MENTORAT TRUDEAU

Recommandation 12 *Dans le cadre du processus de sélection, la Fondation devrait tenter de s'assurer que les individus considérés comme mentors potentiels ont le temps, l'intérêt et l'habileté de servir à titre de mentors pour les boursiers.*

Réponse La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre Déjà en place. Récemment, la Fondation a ajusté son processus afin de s'assurer que les mentors sont pleinement conscients des attentes de la Fondation ainsi que de l'étendue de leurs responsabilités. Le président de la Fondation ou le président du comité interroge tous les candidats retenus par le comité d'évaluation des dossiers afin de vérifier leur disposition à servir comme mentor Trudeau.

Recommandation 13 *Il conviendrait de penser à inciter et à aider les mentors les plus efficaces et les plus intéressés à poursuivre leur engagement dans les activités et programmes de la Fondation, en offrant leur aide et leurs conseils auprès des mentors nouvellement nommés, en agissant à titre de mentors-conseils et possiblement en devenant membre de la Fondation ou de son conseil d'administration.*

Réponse La Fondation est d'accord.

Mesure à prendre Partiellement en place. Tous les mentors nouvellement nommés rencontrent le président et la directrice du programme de mentorat avant d'être présentés à la communauté Trudeau. Cette rencontre vise un double objectif : s'assurer qu'ils sont bien au courant des programmes et activités de la Fondation et s'assurer que la Fondation connaît bien les besoins particuliers de chaque mentor pour mener à bien son devoir de mentorat. Récemment, la Fondation a créé une association d'anciens afin de favoriser l'engagement des anciens membres de la communauté Trudeau après la fin de leur mandat officiel. Les anciens mentors Trudeau sont invités à rejoindre ce réseau. De plus, une liste d'anciens mentors Trudeau servira au comité de mise en candidature pour recruter des membres du conseil d'administration. Cette liste sera également remise au ministre de l'Industrie pour consultation dans le choix de nouveaux membres gouvernementaux de la Fondation, au besoin.

Recommandation 14 *Il conviendrait de penser à donner plus de flexibilité au temps de mentorat et à la durée du mandat afin de répondre de façon plus adéquate aux besoins des boursiers.*

Réponse La Fondation est d'accord. Au moment où les nouveaux mentors Trudeau sont nommés, il est clairement énoncé que la Fondation « fournit le soutien financier et logistique » pendant les premiers dix-huit mois, mais qu'elle s'attend à ce que la relation entre le mentor et le boursier se poursuive au-delà de cette période. Les relations de mentorat qui fonctionnent bien durent souvent beaucoup plus longtemps que la durée officielle du mandat de mentorat ou du temps de la bourse. Afin de favoriser leur participation, la Fondation offre de payer les frais de déplacements des anciens mentors intéressés par ses événements publics. Nous adaptons maintenant la durée du mentorat afin de tenir compte des congés de maternité ou de maladie.

Mesure à prendre Nous déterminerons des façons d'ajuster le début du mandat de mentorat afin de mieux correspondre aux étapes du projet de doctorat du boursier.

LE PROGRAMME D'INTERACTION PUBLIQUE TRUDEAU

Recommandation 15 *La Fondation devrait étudier la possibilité d'explorer, comme auparavant, des modèles novateurs et créatifs afin d'inclure tous les secteurs des disciplines qu'elle appuie par le biais des activités du programme d'interaction publique, et elle devrait trouver de nouveaux moyens pour exécuter ces activités.*

Réponse La Fondation est d'accord avec cette recommandation.

Mesure à prendre Dans les limites budgétaires restreintes, nous continuerons de miser sur les partenariats avec d'autres organismes et institutions qui partagent notre engagement envers les activités d'interaction publique à caractère interdisciplinaire, intergénérationnel et international.

GESTION ET ADMINISTRATION

Recommandation 16 *Le plafond de 1,5 pour cent, précisé dans l'Entente de financement en ce qui a trait aux dépenses d'exploitation, devrait être révisé dans le but de transférer au conseil d'administration la responsabilité de déterminer l'équilibre approprié entre les dépenses d'exploitation et les dépenses pour les programmes.*

Réponse La Fondation appuie sans réserve cette recommandation. Depuis sa création, la Fondation consacre la plupart de ses revenus aux transferts aux individus (c.-à-d. les boursiers, les lauréats et les mentors), tel qu'exigé par l'entente originale, en respectant scrupuleusement le plafond de 1,5 pour cent pour les coûts d'exploitation imposé par l'Entente de financement, et ce, en dépit des difficultés que cela implique. Cependant, le contexte a énormément changé depuis la création de la Fondation, notamment sur les points suivants : les nouvelles exigences prévues par les lois en matière d'accès à l'information, d'établissement de rapports, de réponses obligatoires aux demandes, de normes comptables et de confidentialité; les nouveaux facteurs économiques; et les nombreux nouveaux programmes de bourses. La Fondation a démontré sa capacité à appliquer dûment cette contrainte et s'est montrée responsable dans la protection du fonds qui est passé de 125 millions à 147 millions de dollars en sept ans, grâce aux politiques prudentes de réinvestissement d'une part des revenus dans le fonds.

Mesure à prendre La Fondation demande plus de flexibilité pour le conseil d'administration afin qu'il puisse évaluer sur une base annuelle l'équilibre approprié entre les dépenses d'exploitation et les dépenses pour les programmes et la promotion, selon le besoin. Cette mesure vise à accroître la connaissance des activités de la Fondation, à améliorer son impact sur la communauté de recherche et d'études supérieures au Canada et à favoriser davantage la contribution des boursiers, lauréats et mentors aux politiques publiques.

Recommandation 17 *Si des ressources additionnelles deviennent disponibles pour la gestion et l'administration, il faudrait : a) approfondir la structure administrative afin d'accumuler des actifs supplémentaires dans certains secteurs clés, réduisant ainsi les risques pour la Fondation; et b) accroître les activités de communication, à l'aide de personnel clé, d'abord auprès de universités, puis auprès du gouvernement et du grand public.*

Réponse La Fondation est d'accord avec cette recommandation. Après avoir pris connaissance des résultats d'une évaluation des risques effectuée préalablement, la Fondation s'inquiète de la vulnérabilité associée à la limitation des ressources affectées à l'administration et à la gestion. Actuellement, les quatre programmes de la Fondation sont gérés et exécutés par trois personnes, y compris le personnel de soutien. Les services comptables et des TI sont confiés en sous-traitance. Les services de communication sont contraints par le budget qui ne permet pas de recruter un agent de communications à temps plein. La Fondation souhaite demeurer parcimonieuse dans sa gestion, mais nous croyons qu'il serait prudent d'« accumuler des actifs supplémentaires. »

Mesure à prendre Si des ressources additionnelles deviennent disponibles au cours de la prochaine année, la Fondation réévaluera les besoins en ressources humaines et développera une stratégie de communication pour faire connaître ses programmes, pour établir des relations plus solides avec d'autres organismes et pour accroître les activités de communication auprès du gouvernement et auprès du grand public; toutes ces activités demandent plus de ressources et de soutien.

Recommandation 18 *De concert avec le ministre de l'Industrie, le conseil d'administration devrait procéder à une révision des lignes directrices pour les politiques d'investissement précisées dans l'annexe III de l'Entente de financement, dans le but d'évaluer si les directives, telles que formulées actuellement, permettent de maintenir la pérennité du fonds de dotation et des programmes de la Fondation.*

Réponse La Fondation est d'accord. Le conseil a pris des mesures pour protéger le fonds; les gestionnaires du fonds ont reçu des directives afin de minimiser les risques. La Fondation reste ouverte à une révision de l'entente qui tiendrait compte des leçons retenues dans le cadre du contexte actuel en matière d'investissements ainsi que d'autres pratiques exemplaires pour favoriser le succès et l'impact.

Mesure à prendre La révision a été effectuée. La Fondation et le ministre de l'Industrie, de même que le Conseil du Trésor, ont conclu un accord de principe visant une nouvelle politique d'investissement accompagnée de nouvelles directives, tel que recommandé par le comité. La politique entrera en vigueur au moment où l'Entente de financement sera modifiée, le cas échéant.

PROFIL ET VISIBILITÉ PUBLIQUE

Recommandation 19 *La Fondation devrait élaborer une stratégie de communication et d'engagement, laquelle inclurait, notamment : a) la recherche d'occasions de collaboration avec d'autres organismes ou sociétés afin d'alimenter davantage le débat sur les enjeux sociaux d'importance en matière de politiques publiques au Canada; b) inclure, aux exigences et conditions de sélection des lauréats et des boursiers, l'implication active dans les débats de politiques publiques et inciter les mentors, les membres, les administrateurs et éventuellement les membres honoraires à se rendre plus visible publiquement au nom de la Fondation; c) travailler à faire connaître les programmes de la Fondation, ainsi que l'occasion exceptionnelle qu'ils représentent, auprès des facultés, écoles et départements des universités canadiennes; et d) accroître l'implication des hauts responsables du gouvernement dans les programmes de la Fondation, dans ses activités de diffusion et dans le programme de mentorat.*

Réponse La Fondation accepte cette recommandation. Bien que ces éléments soient intégrés aux opérations de la Fondation, les ressources ne sont pas disponibles pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie générale de communication publique. Une telle stratégie permettrait d'orienter le personnel de la Fondation, de clarifier les relations avec les partenaires et de favoriser l'engagement de la part du public. Ces activités se trouvent limitées par le plafond de 1,5 pour cent pour les coûts d'exploitation, tel que stipulé dans l'Entente de financement.

Mesure à prendre La Fondation développera une stratégie de communication et d'engagement au cours de l'année 2009-2010, dans la mesure où les ressources nécessaires sont disponibles.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES DU COMITÉ ET RÉPONSES

THÈMES DE LA FONDATION

Observation *Dans le cadre de son exercice de planification stratégique, la Fondation devrait régulièrement réexaminer les quatre thèmes en s'interrogeant sur des points tels que : Les thèmes sont-ils toujours appropriés? Sont-ils encore opportuns? Existe-t-il des enjeux d'importance pour le Canada qui ne sont pas traités? Les thèmes ont-ils tous la même importance? La Fondation se concentre-t-elle trop sur un thème au détriment des autres?*

Réponse Déjà en place. La Fondation a soulevé ces questions et a effectué une réévaluation des quatre thèmes en 2007. Elle a commandé quatre documents de travail et a procédé à une vaste consultation auprès de la communauté Trudeau et d'autres parties prenantes. Nous considérons que la formulation actuelle des quatre thèmes – droits de la personne et dignité humaine, citoyenneté responsable, le Canada dans le monde, et les populations et leur environnement naturel – reflète les questions de recherche des spécialistes du domaine ainsi que les besoins des décideurs canadiens responsables de

l'élaboration de politiques. Cependant, nous convenons qu'il est nécessaire d'effectuer un tel examen de temps à autre et que le conseil d'administration devrait aborder cette question au cours des séances de planification stratégique, afin d'assurer que la Fondation reste pertinente et bien à jour. La Fondation est soucieuse d'assurer l'équilibre entre les quatre thèmes. Nous avons demandé au comité de sages de prêter attention à cette question afin d'atteindre un meilleur équilibre.

Mesure à prendre Aborder cette question lors des exercices de planification stratégique du conseil d'administration.

PROGRAMME DE BOURSES DOCTORALES TRUDEAU

Observation *Le comité de sages émet des réserves quant à l'ajout récent de 10 000 dollars au montant annuel de la bourse. Nous estimons que les aspects non financiers de la bourse Trudeau (à savoir, le mentorat, le réseautage et l'indemnité pour les déplacements) sont ce qui distingue réellement ce programme des autres bourses d'excellence et, tel qu'indiqué ailleurs, ces aspects devraient être communiqués plus efficacement aux institutions qui présentent les candidatures et aux boursiers potentiels. Nous sommes également préoccupés par l'impact inflationniste qui résulte de la concurrence croissante parmi les programmes de bourses pour savoir qui offrira le montant le plus élevé. Cet impact a des retombées et, étant donné la quantité relativement figée des fonds disponibles, cela pourrait éventuellement réduire les possibilités financières sur le marché étudiant.*

Réponse La Fondation est d'accord avec ce point : les aspects non financiers de la bourse Trudeau sont ce qui distingue ce programme des autres. Le conseil d'administration souligne particulièrement l'importance de reconnaître tant les aspects financiers que non financiers de la bourse.

Le financement annuel de la bourse a été augmenté de 5 pour cent uniquement pour les nouveaux groupes de boursiers (à partir de 2009). Cette augmentation permet de maintenir la bourse Trudeau au niveau des autres bourses de réputation comparable. L'augmentation était également nécessaire en raison de l'augmentation des frais de scolarité et du coût de la vie pour les étudiants inscrits dans des universités étrangères, ce qui représente une bonne proportion des boursiers Trudeau. De plus, puisque plusieurs boursiers Trudeau financent leur recherche à l'aide de la bourse, la Fondation a jugé important d'assurer que l'allocation de recherche et de déplacements soit suffisante pour appuyer les projets de recherches doctorales sans compromettre la participation aux événements Trudeau.

Mesure à prendre Tel que recommandé, nous continuerons de mettre l'accent sur cet aspect particulier de la bourse Trudeau auprès de toutes les parties intéressées, dans la mesure où les ressources disponibles le permettent.

GESTION ET ADMINISTRATION

Observation

En tant qu'organisation sans but lucratif créée au titre de la partie II de la Loi sur les corporations canadiennes, et inscrite auprès de Revenu Canada, la Fondation Pierre Elliott Trudeau doit se conformer à la Loi sur l'accès à l'information ainsi qu'à la Loi sur la protection des renseignements personnels. La Loi sur l'accès à l'information a pour objet d'offrir à tout citoyen canadien l'accès aux documents de la Fondation. La Loi sur la protection des renseignements personnels a pour objet d'offrir l'accès aux renseignements personnels que détient la Fondation et de les protéger contre leur divulgation ou une utilisation non autorisée. Bien que nous n'ayons pas effectué de vérification sur la conformité de la Fondation à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, les témoignages que nous avons entendus indiquent que cette nouvelle responsabilité requiert environ 0,5 temps plein équivalent.

Réponse

La Fondation adhère entièrement aux valeurs de transparence et de responsabilité. Nous faisons rapport publiquement sur tous nos programmes et toutes nos activités. Nous divulguons volontairement toute information managériale ou administrative, y compris nos plans d'affaires et nos états financiers. La majeure partie de cette information est disponible en ligne gratuitement. En fait, le dossier de la Fondation en matière de protection des renseignements personnels est irréprochable, et ce, malgré les centaines de dossiers de candidatures traités chaque année.

Néanmoins, la Fondation est un petit organisme privé. Les exigences en matière de rapport ne s'appliquent pas directement à ce type d'organisme, c'est-à-dire ceux qui sont indépendants du gouvernement, qui n'emploient pas de fonctionnaires et qui ne sont pas assujettis aux directives de gestion et d'administration pour les institutions fédérales.

Toute ressource affectée à l'administration des lois de l'AIPRP et de BAC est comptabilisée dans les limites du plafond de 1,5 pour cent pour les coûts d'exploitation, ce qui fait concurrence aux ressources qui pourraient être affectées, par exemple, aux communications visant le milieu universitaire, le milieu politique et le grand public dans le but de mieux réaliser notre mission.

Dans ce contexte, la Fondation souhaiterait être exemptée des règlements qui s'appliquent aux ministères fédéraux et autres organismes publics, tout en adhérant aux principes et aux objectifs de transparence et de responsabilité.

Mesure à prendre

Demander l'exemption au regard des règlements qui s'appliquent aux ministères du gouvernement et aux organismes publics, tout en adhérant aux principes et aux objectifs de transparence et de responsabilité.

CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Observation	<p><i>Bien que l'Entente de financement permette la tenue de campagnes de financement, la Fondation a entrepris peu d'activités du genre jusqu'à présent. (...)</i></p> <p><i>Selon le comité, les succès obtenus jusqu'à présent par la Fondation ainsi que la reconnaissance grandissante envers ses programmes et leur exécution permettent d'envisager la tenue d'une campagne de financement. De plus, l'exercice de planification stratégique recommandé pourrait faciliter l'élaboration d'une vision d'avenir claire et convaincante et donnerait une solide base pour amorcer les initiatives de financement, si la Fondation décide de le faire.</i></p>
Réponse	<p>La Fondation est d'accord.</p>
Mesure à prendre	<p>Le conseil d'administration créera un comité pour envisager la tenue de campagnes de financement; l'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre une stratégie d'ici deux ans.</p>

CONCLUSION

En sept ans seulement, la Fondation Pierre Elliott Trudeau est devenue une importante institution canadienne grâce à l'établissement d'un réseau interdisciplinaire, intergénérationnel et international regroupant des gens novateurs qui travaillent de concert pour aborder des questions sociales fondamentales.

Comme d'autres institutions subventionnaires, nous offrons un soutien financier à des individus exceptionnels qui apportent des contributions utiles et constructives aux enjeux sociaux pressants. Cependant, notre organisation se distingue par son modèle unique qui réunit et appuie des gens à divers stades de leur carrière. En permettant aux récipiendaires des programmes Trudeau d'aborder des thèmes importants au cours des nombreux événements, colloques ou conférences, et en forgeant une communauté d'individus créatifs et exceptionnels, nous favorisons et accélérons l'acquisition, le transfert et l'échange de connaissances entre pairs, enseignants, institutions et le public.

Nos programmes sont bien établis, et les mécanismes internes fonctionnent bien pour assurer leur mise en œuvre efficace. Depuis 2002, la Fondation a accordé plus de 150 prix d'importance aux chercheurs et aux individus les plus accomplis au Canada et à l'étranger. Ces boursiers, lauréats et mentors continueront de puiser à même les relations établies afin d'apporter d'importantes contributions aux connaissances et aux politiques publiques, et ce, bien après le terme de leur mandat officiel. De plus en plus, leur crédibilité et leurs contributions sur la scène publique se verront décuplés par la reconnaissance et le prestige que leur confère leur association avec la communauté Trudeau.

Selon le comité de sages, « les activités de réseautage et de mentorat confèrent au programme général de la Fondation un caractère remarquable et unique, lequel lui permettra d'accéder à la réussite. Ce ne sont pas de simples programmes de plus pour les bourses ou les prix, mais plutôt des outils puissants permettant de doter le Canada des penseurs de renom les plus perspicaces dans le domaine des sciences humaines et sociales. »

Nous renouvellerons notre plan stratégique afin de soutenir, d'enrichir et de conserver le réseau de penseurs exceptionnels qui forment le cœur de notre communauté et de nos initiatives. Nous nous engageons à rester vigilants, à maintenir un programme de saine gestion, à repérer de nouvelles possibilités ou partenariats et à y répondre, afin d'assurer que notre institution évolue avec le contexte changeant.

Au cours des prochaines années, et si la Fondation obtient la flexibilité dont elle a besoin en matière de financement, nous prêterons une attention particulière aux précieux conseils du comité de sages et nous acquerrons la capacité nécessaire pour mener à bien les activités supplémentaires recommandées. Nous accroîtrons notre visibilité au Canada et auprès de prestigieux organismes universitaires ou de politiques publiques à l'étranger, de sorte que les contributions actuelles soient mieux connues et que notre potentiel à contribuer aux nouvelles politiques publiques soit mieux réalisé. Nous améliorerons considérablement la connaissance des aspects uniques de nos programmes auprès des dirigeants des départements et universités au Canada, afin qu'ils en tirent tous les avantages. Nous multiplierons les activités de communication afin d'établir de nouveaux canaux pour la participation et l'engagement du public.

Les succès obtenus au cours des premières années de la Fondation nourrissent nos aspirations d'avenir. Nous sommes empressés de relever le défi qui s'offre à nous.

Mars 2009